



## dettes d'URSSAF durant mariage

Par **pivoine**, le 18/01/2011 à 15:57

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 5 ans.

J'ai été marié pendant 20 ans sous le régime de la communauté et j'ai été propriétaire d'un fonds de commerce mais malheureusement j'ai dû le revendre à perte pour différentes raisons.

J'ai réglé toutes les dettes seul et l'URSSAF me réclame des arriérés que je viens de finir de épayer.

Je souhaiterais savoir même si le divorce a été prononcé depuis 5 ans est-ce-que je peux réclamer à mon ex-femme la moitié des sommes dues que j'ai réglé à l'URSSAF ?